

L'ATLAS

2015

DU GRAND NANCY
À L'ESPACE EUROPÉEN

DU SUD MEURTHE-ET-MOSELLE
AU SILLON LORRAIN

L'ATLAS

2015

DU GRAND NANCY
À L'ESPACE EUROPÉEN

DU SUD MEURTHE-ET-MOSELLE
AU SILLON LORRAIN

La France se doit d'être aujourd'hui un pays qui unit et réunit ses territoires, dans leur diversité. Interdépendance des territoires ruraux et urbains, nouvelles solidarités pour réduire les inégalités de richesse, tels sont nos principes d'action avec un objectif clair : combattre le risque de décrochage territorial et mobiliser l'ensemble de nos atouts pour se donner les meilleures chances de réussir.

Jamais depuis le début de la V^e République, l'organisation décentralisée de notre République n'a eu à relever un tel défi : nouvelle carte des régions et nouvelle répartition des compétences des collectivités territoriales conjuguées à une baisse drastique et jamais vue de leurs ressources.

Plus la contrainte est grande, plus les incertitudes sont nombreuses, plus il nous faut travailler ensemble pour redonner de nouvelles et belles perspectives à nos territoires. Une méthode s'impose à nous : observer, écouter, échanger, encourager pour tracer collectivement des voies nouvelles et prometteuses.

Demain plus encore qu'hier, les agences d'urbanisme et de développement économique seront des espaces de travail prospectifs et de coopération précieux pour accompagner cette dynamique. Elles ont pour mission d'ouvrir et d'inventer le champ des possibles en proposant des solutions, fruit de l'intelligence collective. Elles sont au service de la sagesse et de l'inventivité des territoires.

L'Atlas 2015 donne une vision panoramique des savoir-faire de l'Aduan. Elle éclaire les évolutions en cours et à venir sur le plan économique, sociétal et nécessairement territorial.

Véritable référence, cet atlas démontre toute l'importance de partager les éléments de connaissance et d'analyse. Sur cette base, l'avenir de notre territoire pourra s'écrire autrement. Un territoire nouveau, espace homogène de coopération métropolitaine et porteur d'avenir que l'Aduan s'attachera à servir de son mieux et à toutes les échelles.

JEAN-FRANÇOIS HUSSON

président de l'Aduan,
sénateur de Meurthe-et-Moselle

Les Agences sont des outils d'ingénierie locale précieux pour les collectivités, mais aussi pour l'État qui a réaffirmé dans la loi et par un protocole d'accord leur rôle majeur dans la compréhension des dynamiques des territoires, l'élaboration des grands documents de planification, et la convergence des politiques publiques.

L'Atlas 2015 représente une somme considérable d'informations, richement documentée, pédagogique et abondamment illustrée. Il sera précieux pour les services de l'État dans leur mission d'accompagner les collectivités dans le respect des grandes orientations de la politique nationale au service du développement durable et de la transition énergétique.

Avec la réforme territoriale, s'est engagée une transformation importante de l'organisation administrative et politique de la France. Elle vise à créer les conditions d'une meilleure conduite des politiques publiques en faveur d'un développement équilibré des territoires.

La compréhension qu'offre *L'Atlas 2015* des dynamiques qui animent l'aire urbaine nancéenne et ses relations avec les territoires environnants sera fort utile aux responsables locaux pour dialoguer et entreprendre ensemble.

RAPHAËL BARTOLT

préfet de Meurthe-et-Moselle

Dans un monde en mutation qui suscite à la fois des enthousiasmes, des doutes et des questionnements, l'expertise de l'intelligence des territoires est plus que jamais indispensable pour renforcer leur attractivité et améliorer le cadre de vie de leurs habitants. Pleinement investie dans cette démarche, l'Aduan accompagne le développement territorial du Grand Nancy et de ses 20 communes depuis sa création en 1975 à travers sa double compétence aménagement et développement économique.

Cet atlas reflète bien la légitimité et même l'obligation des collectivités territoriales de porter des projets qui s'affranchissent des périmètres administratifs et identitaires. Dans cet esprit, le Grand Nancy s'est notamment engagé dans une démarche de promotion, de compétitivité et de rayonnement du pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain avec les villes et agglomérations de Thionville, Metz, Nancy et Épinal. Dans cette même démarche de réseau, la communauté urbaine co-construit un dialogue au sein d'un bassin de vie de 580 000 habitants (20 intercommunalités et 476 communes) sur la base du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle. Un travail partagé qui repose sur un pacte fondateur porté avec le conseil général, et l'association des Maires de Meurthe-et-Moselle.

L'Atlas 2015 est un outil indispensable de connaissance partagée de l'histoire urbaine, de la géographie humaine, des évolutions sociétales, des moteurs de développement économique, des grands projets ou des nouvelles pratiques, liées notamment à la révolution numérique et à la transition énergétique. Ouvrage de référence pour les élus, les techniciens, les acteurs locaux, nationaux et internationaux, les habitants du Grand Nancy et à plus grande échelle, il contribuera à construire, ensemble, la métropole de demain au cœur de la nouvelle grande région et de l'Europe.

ANDRÉ ROSSINOT

président de la Communauté urbaine du Grand Nancy,
ancien ministre

SOMMAIRE

INTRODUCTION

DE LA CITÉ DUCALE AU RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN,
ITINÉRAIRE D'UN TERRITOIRE DE VIE

- ✚ LES AVENTURES DU SILLON LORRAIN
UNE DYNAMIQUE DE PLUS DE 15 ANS
- ✚ LES AVENTURES DU SCOT
AU SERVICE DU SUD MEURTHE-ET-MOSELLE
- ✚ LES 20 INTERCOMMUNALITÉS DU SUD 54

1 HISTOIRE URBAINE

- 1 NAISSANCE D'UNE AGGLOMÉRATION
 - 2 IDENTITÉ
 - 3 PÉRIODES D'URBANISATION
 - 4 TYPOLOGIES ARCHITECTURALES
- ✚ CES JOURS QUI ONT MARQUÉ LA MÉMOIRE
DES GRANDS NANCÉIENS
 - ✚ LA PLACE STANISLAS AU FIL DES ÉPOQUES

2 PAYSAGES & ENVIRONNEMENT

- 5 GÉOGRAPHIE DU TERRITOIRE
 - 6 GRANDS PAYSAGES
 - 7 AGRICULTURE PÉRIURBAINE
 - 8 NATURE EN VILLE
 - 9 EAU DANS LA VILLE
 - 10 RISQUES
 - 11 QUALITÉ DE L'AIR
 - 12 CLIMAT-ÉNERGIE
- ✚ IL ÉTAIT UNE FOIS 3 PLATEAUX
ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE
 - ✚ AU FIL DE L'EAU
 - ✚ ÉCHAPPÉES BELLES
DANS LE SUD MEURTHE-ET-MOSELLE

3 POPULATION

- 13 ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE
 - 14 MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES
 - 15 LOGEMENTS DES MÉNAGES
 - 16 JEUNES ET SENIORS
 - 17 CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES
 - 18 REVENUS DES MÉNAGES
- ✚ LES 20 COMMUNES DU GRAND NANCY
 - ✚ QUI SONT LES HABITANTS DU GRAND NANCY ?
 - ✚ MODES DE VIE : LE PALMARÈS DES TENDANCES

4 RÉSEAUX & ACCESSIBILITÉ

- 19 AÉROPORTS
 - 20 RÉSEAU FERROVIAIRE
 - 21 TRANSPORT DES MARCHANDISES
 - 22 RÉSEAU ROUTIER
 - 23 TRANSPORTS COLLECTIFS
 - 24 INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES
- ✚ 15 MIN CHRONO : JUSQU'OUÙ PEUT-ON ALLER
SANS VOITURE DEPUIS LA GARE DE NANCY ?
 - ✚ UN SIÈCLE DE RENDEZ-VOUS INTERNATIONAUX
 - ✚ EXPOSITION INTERNATIONALE
DE L'EST DE LA FRANCE - NANCY 1909

5 PRATIQUES DE MOBILITÉ

- 25 DÉPLACEMENTS MÉTROPOLITAINS
 - 26 DÉPLACEMENTS DANS LE SUD 54
 - 27 MOTIFS ET MODES DE DÉPLACEMENT
 - 28 TEMPORALITÉ DANS LES DÉPLACEMENTS
 - 29 DÉPLACEMENTS EN VOITURE
 - 30 MODES DOUX
- ✚ 24 HEURES DANS LA VIE D'UN HABITANT DU SUD 54
 - ✚ LES 7 FAMILLES DES MOBILITÉS

6 HABITAT & FONCIER RÉSIDENTIEL

- 31 PARC DE LOGEMENTS
 - 32 PARC PRIVÉ
 - 33 PARC LOCATIF SOCIAL
 - 34 MARCHÉS IMMOBILIERS
 - 35 PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE
 - 36 LOGEMENT DES SENIORS
 - 37 LOGEMENT DES ÉTUDIANTS
 - 38 FONCIER
- ✚ LES LOGEMENTS DES GRANDS NANCÉIENS
DE 1900 À NOS JOURS
 - ✚ LA DYNASTIE PROUVÉ :
UNE FAMILLE DE CONSTRUCTEURS VISIONNAIRES

7 ÉQUIPEMENTS & SERVICES

- 39 OFFRE DE SOINS
- 40 PETITE ENFANCE
- 41 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
- 42 OFFRE COMMERCIALE



CE PICTOGRAMME RENVOIE LE LECTEUR VERS UNE AUTRE FICHE DE L'ATLAS QUI TRAITE D'UN SUJET LIÉ.
À NOTER QU'IL N'Y A PAS DE RENVOI ENTRE FICHES D'UN MÊME CHAPITRE DONT LES SUJETS SONT EN LIEN.

- 43 COMMERCE DE L'HYPERCENTRE
- 44 E-COMMERCE
- 45 SERVICES NUMÉRIQUES
- 46 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS
- 47 PARCOURS DE LOISIRS

- + 365 JOURS DANS LE GRAND NANCY
- + LA PASSION DU SPORT
- + MARIE MARVINGT, LA FEMME DE TOUS LES RECORDS

8 EMPLOIS & ENTREPRISES

- 48 TISSU ÉCONOMIQUE
- 49 EMPLOI ET QUALIFICATION
- 50 CRÉATION D'ENTREPRISES
- 51 GRANDS EMPLOYEURS
- 52 IMMOBILIER D'ENTREPRISE
- 53 SITES D'ACTIVITÉS

- + LES PRINCIPAUX SITES ÉCONOMIQUES DU GRAND NANCY
- + LES SAGAS INDUSTRIELLES

9 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- 54 SANTÉ
- 55 COMMERCE
- 56 INDUSTRIE
- 57 BANQUE, FINANCE, ASSURANCE
- 58 TRANSPORT LOGISTIQUE
- 59 NUMÉRIQUE
- 60 BTP
- 61 ARTISANAT
- 62 INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES
- 63 RELATION CLIENT
- 64 ACTIVITÉS AGROALIMENTAIRES
- 65 ACTIVITÉS FORESTIÈRES

- + LE PATRIMOINE INDUSTRIEL
- + LES SANS BUREAU FIXE
- + LES MÉTIERS DE DEMAIN

10 MOTEURS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 66 ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE ET NON PRÉSENTIELLE
- 67 INNOVATION
- 68 RÉVOLUTION NUMÉRIQUE
- 69 ÉCONOMIE DU VIEILLISSEMENT
- 70 ÉCONOMIE CIRCULAIRE
- 71 ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
- 72 ENTREPRENEURIAT

- + LES GRANDES FIGURES SCIENTIFIQUES DE L'AGGLOMÉRATION NANCÉIENNE
- + C'EST INVENTÉ PRÈS DE CHEZ VOUS
- + LES AVANCÉES MÉDICALES NÉES DANS L'AGGLOMÉRATION NANCÉIENNE

11 FORMATION, RECHERCHE & INNOVATION

- 73 EFFECTIFS ÉTUDIANTS
- 74 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- 75 FORMATION PROFESSIONNELLE
- 76 STRUCTURES DE RECHERCHE
- 77 PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ
- 78 STRATÉGIE TECHNOPOLITAINE

- + DES ÉQUIPEMENTS DE POINTE AU SERVICE DE L'EXCELLENCE ET DE L'INNOVATION
- + INTERVIEW : JEAN-CLAUDE ANDRÉ, NANCÉIEN ET CO-INVENTEUR DE L'IMPRIMANTE 3D
- + MOOC, QUAND LE NUMÉRIQUE RÉVOLUTIONNE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

12 TOURISME, CULTURE & PATRIMOINE

- 79 PATRIMOINE ET ARCHITECTURE
- 80 CULTURE ET ÉVÈNEMENTS
- 81 HÔTELLERIE
- 82 TOURISME D'AFFAIRES

- + GRAND NANCY CONGRÈS & ÉVÈNEMENTS
- + LE CABINET DES CURIO'CITÉS
- + ARCHI POPULAIRE
- + LES MANIFESTATIONS CULTURELLES DE L'AGGLOMÉRATION NANCÉIENNE

13 ESPACES DE PROJET

- 83 L'AGGLOMÉRATION DE NANCY OU LE PROJET PERMANENT
- 84 SUD-EST : DENSIFIER ET DIVERSIFIER LE PÉRIURBAIN
- 85 BIANCAMARIA : ENTRER DANS L'AGGLOMÉRATION
- 86 PORTE VERTE : REQUALIFIER LES ZONES COMMERCIALES
- 87 RIVES DE MEURTHE : CRÉER UN PÔLE D'INGÉNIERIE URBAINE
- 88 PLATEAU DE HAYE : HABITER LA FORÊT
- 89 ARTEM : INVENTER LE PÔLE UNIVERSITAIRE DE DEMAIN
- 90 NANCY GRAND CŒUR : RÉINVENTER L'HYPERCENTRE

- + L'ADUAN ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DEPUIS 1975

DE LA CITÉ DUCALE AU RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN, itinéraire d'un territoire de vie

À l'origine, il y a le site. Cerné par l'étang Saint-Jean à l'est et les bras morts de la Meurthe à l'ouest, il ne semble pas favorable. C'est alors une volonté politique qui fait naître Nancy.

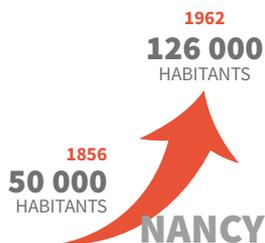
En l'an mil, alors que Metz et Toul sont déjà de puissants évêchés, Gérard d'Alsace décide de créer la ville sur la route fréquentée qui relie Metz à Saint-Nicolas-de-Port. Lorsqu'il devient duc de Lorraine, il fait de Nancy la capitale du duché. La ville historique, dense, sera circonscrite par des fortifications. Témoignant des plus grands savoir-faire français et européen, elles seront démolies, reconstruites, pour finalement disparaître du paysage urbain où seuls quelques vestiges subsistent.

Sous le règne de Charles III est conçue la Ville Neuve et c'est Stanislas qui réunit les deux villes avec la place Royale. Particulièrement ouverte à l'esprit des Lumières, Nancy est la capitale lorraine, mais Lunéville, Commercy, la Malgrange abritent des villégiatures, l'université est à Pont-à-Mousson, et le clergé à Toul. On peut y déceler les prémices de ce qui sera plus tard un « système urbain ».

Au XIX^e siècle, l'arrivée de la voie ferrée et la réalisation du canal de la Marne au Rhin ouvrent la ville à l'espace national, mais ces deux nouveaux axes de communication créent, en même temps, des frontières pérennes dans le tissu urbain.

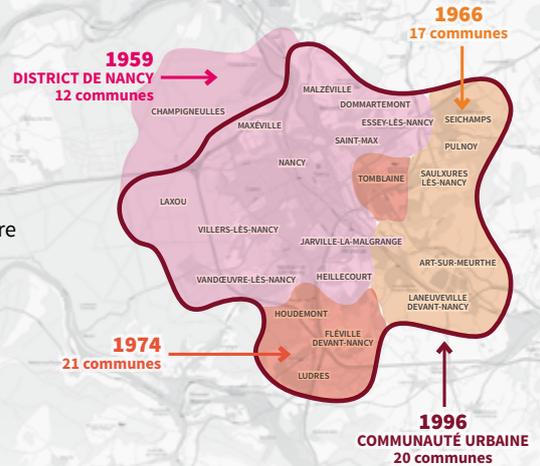
Par ailleurs, la guerre de 1870 se termine et la France a désormais un autre visage : la Meurthe-et-Moselle est unie et constitue une frontière nationale. Après la guerre, le département ne sera pas rétabli dans ses limites originelles.

Nancy, ville-frontière. De nombreux optants (Alsaciens et Mosellans refusant la nationalité allemande) choisissent de s'y installer, parmi lesquels un grand nombre d'intellectuels et d'industriels. Nancy est alors la principale ville de l'Est de la France. Elle se développe très rapidement au-delà des limites communales et abrite une population de 126 000 habitants en 1962, un sommet qui n'a pas encore été retrouvé. Elle accueille également des fonctions universitaires, de santé, de culture qui nourriront définitivement son identité et fondent encore aujourd'hui son attractivité.



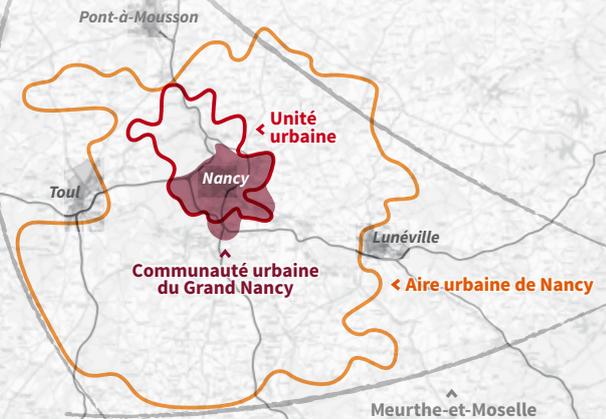
Après la Seconde Guerre mondiale, avec l'avènement de la voiture et de la vitesse, le semis de villages qui entoure Nancy s'urbanise rapidement. La « cuvette de Nancy » se construit à l'ouest et au sud jusqu'aux coteaux, et sur la rive droite, les villages agrègent des lotissements pavillonnaires. La rivière reste une frontière marquante, mais l'agglomération est née.

Les communes historiques s'inventent un destin commun en forgeant **le District**. L'adhésion sera progressive et en 1996, les élus décident de transformer l'Établissement de coopération en communauté urbaine. Par leur volonté politique, ils en feront l'une des plus intégrées de France en termes de compétences.



- Mais l'urbanisation poursuit son évolution, et dessine un territoire vécu qui ne s'inscrit pas forcément dans le territoire institutionnel. Pour l'analyser, l'Insee délimite « **l'unité urbaine** » par la continuité du bâti. Celle de Nancy recouvre la quasi-totalité de la communauté urbaine du Grand Nancy, et s'étend au-delà en suivant la vallée de la Meurthe pour rejoindre la Moselle dans la communauté de communes du bassin de Pompey.

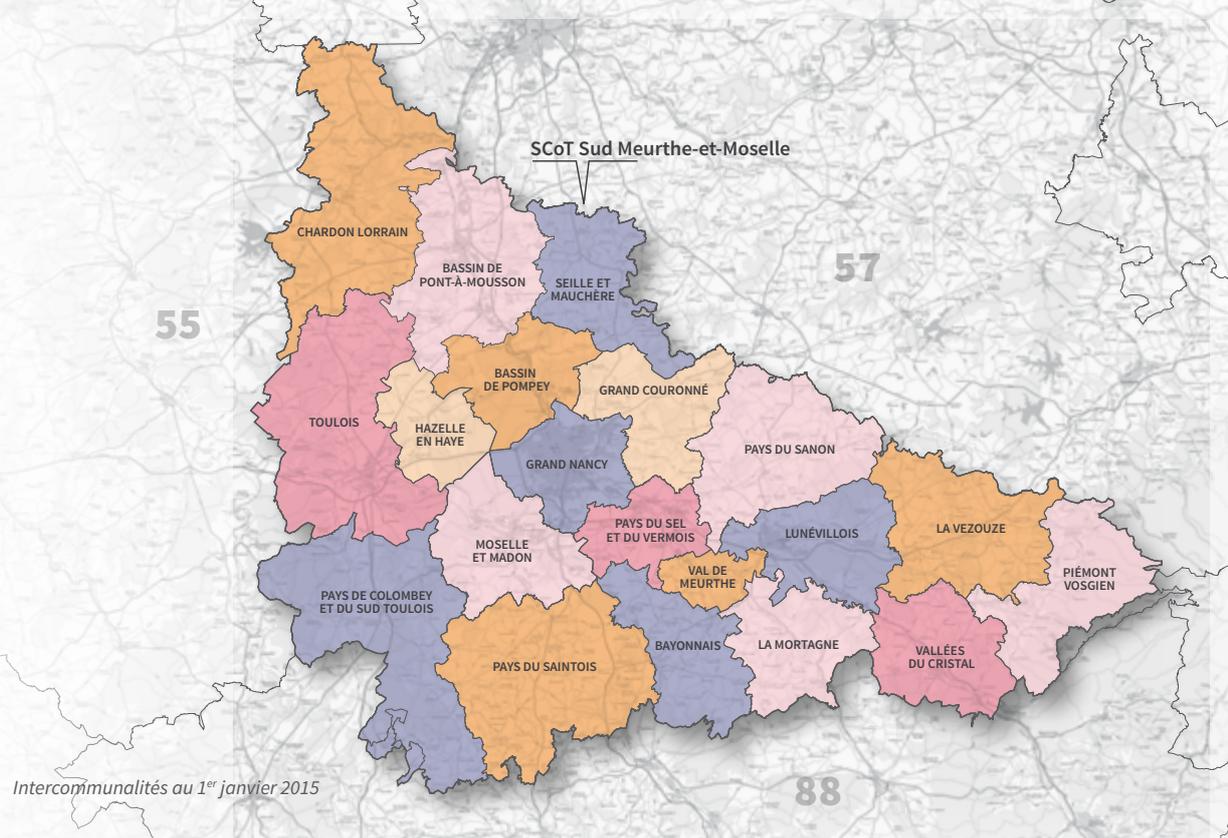
La concentration sur cet espace de plus de 142 425 emplois génère quotidiennement les déplacements de ceux qui y travaillent mais ont choisi de vivre à l'extérieur. Ils dessinent ainsi chaque jour un espace de 2 367 km² où vivent 434 948 habitants : c'est **l'aire urbaine de Nancy**. Elle continue à s'agrandir depuis 1999, témoignant de l'attractivité et des facilités offertes pour se déplacer. La communauté urbaine quant à elle, ne s'agrandit pas. Étirant son influence au plus large par l'attractivité des emplois, des commerces, des services et des loisirs, elle reste composée de 20 communes qui lui confient de plus en plus de compétences.



L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 m. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes forme une agglomération multicomcommunale ou agglomération urbaine.

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

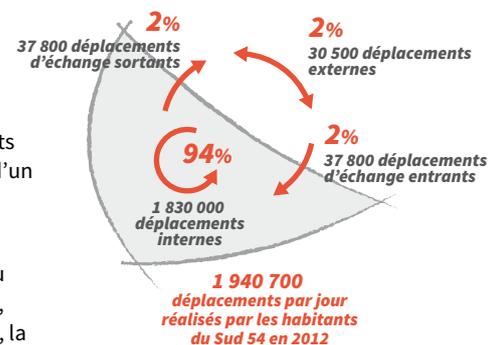


C'est qu'autour de la communauté urbaine, les communes ont fait de même et ont créé, aux grés des affinités, des communautés de communes. Par la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, les dernières communes isolées sont intégrées le 1^{er} janvier 2014 dans des intercommunalités étendues. Ces dernières ne sont plus que 20 sur le Sud Meurthe-et-Moselle, de 4 600 habitants pour la moins peuplée (la Mortagne) à 257 000 pour la plus peuplée (le Grand Nancy).

Qu'est-ce que le Sud Meurthe-et-Moselle ? Pas un département, ni même une collectivité. Non, c'est un Syndicat mixte, c'est-à-dire un espace au sein duquel les élus ont décidé de se réunir pour concevoir ensemble l'avenir de leur territoire. Ils approuvent en 2014 le plus grand **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** de France en nombre de communes.

Mais ce vaste périmètre qui avait fait l'objet d'un consensus politique correspond-il vraiment à une réalité des pratiques des habitants ? L'enquête de mobilité, appelée Enquête ménages déplacements (EMD), menée en 2012 le confirme puisque 94 % des déplacements des habitants du Sud 54 s'effectuent à l'intérieur de ce territoire. On peut donc parler d'un bassin de mobilité partagé.

Ce nouvel ensemble recouvre en réalité une mosaïque de périmètres de coopération, initiés par les collectivités à la faveur de leurs besoins ou de leurs contraintes : les services urbains comme les ordures ménagères, l'approvisionnement en eau, les transports, les regroupements scolaires, la desserte en électricité... suscitent des démarches concertées.



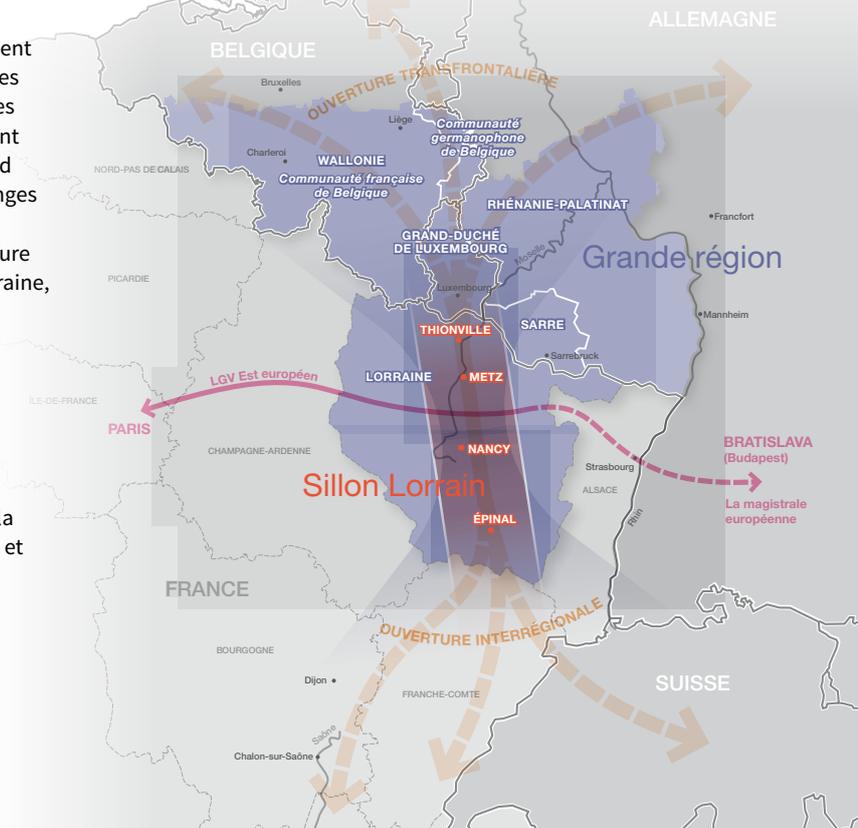
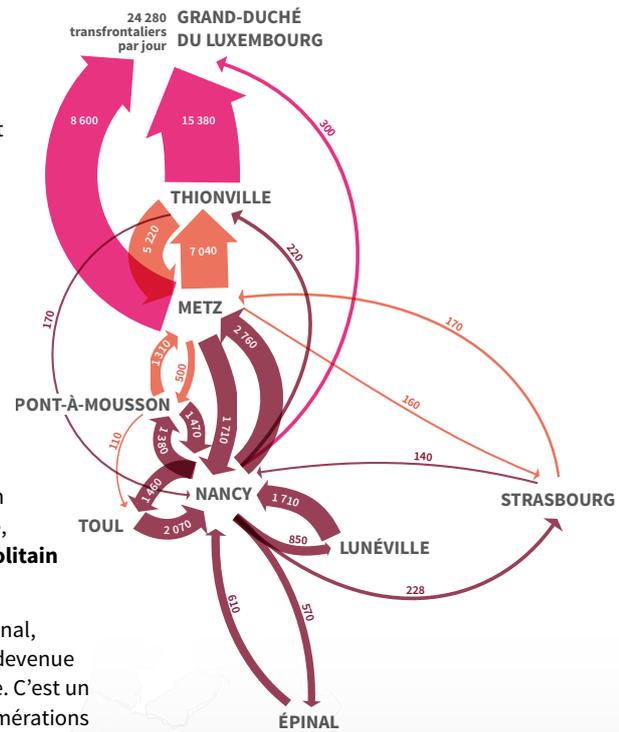
Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Les SCoT ont remplacé les schémas directeurs, en application de la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000.

Les Pays, ni collectivités, ni EPCI à fiscalité propre, délimitent également des espaces de coopérations volontaires. Ils sont des lieux de réflexion, de projets, et de territorialisation des politiques publiques du département et de la région.

Mais la structuration des territoires évolue sous l'influence de nouvelles dynamiques : les facilités de déplacements des personnes et des marchandises, associées à la part grandissante des échanges numériques permettent des relations bien au-delà du bassin de mobilité. Les grandes structures de santé, de culture, de formation et de recherche étendent leur rayonnement et nourrissent des échanges croissants entre pôles urbains. Les grandes agglomérations lorraines ont très tôt compris cette évolution et entrepris la construction d'un lieu de dialogue, de partage, d'alliance et de convergence des stratégies : **le pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain**.

S'appuyant sur le réseau des villes et d'agglomérations d'Épinal, Nancy, Metz et Thionville, l'association du Sillon Lorrain est devenue le 18 décembre 2011 le premier pôle métropolitain de France. C'est un espace de travail et de collaborations entre les quatre agglomérations lorraines permettant par exemple une action commune dans les salons professionnels ou encore avec la démarche « Lor'n'Tech », portée en concertation avec le conseil régional, en réponse à l'appel à projet national « French Tech » pour l'excellence numérique des territoires.

Les dynamiques métropolitaines scellent même l'interdépendance des territoires au-delà des frontières nationales. Si les intercommunalités du Nord lorrain sont évidemment les plus impactées, le Sud Meurthe-et-Moselle connaît des échanges quotidiens avec le Luxembourg, l'Allemagne et dans une moindre mesure la Belgique. Cette spécificité de la Lorraine, seule région française partageant ses frontières avec trois pays pionniers de la construction européenne explique qu'elle soit partenaire de **la Grande Région** qui réunit auprès d'elle le Grand-Duché de Luxembourg, deux Länder allemands (La Sarre et la Rhénanie-Palatinat) et la Wallonie (communautés francophone et germanophone de Belgique).



Le pôle métropolitain est un syndicat mixte regroupant des intercommunalités à fiscalité propre. Il a été créé par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Les travaux conduits par la Grande Région pour mieux connaître les échanges métropolitains qui animent ce vaste espace transfrontalier ont confirmé l'importance des agglomérations pour son rayonnement et son développement. Est alors née l'idée de renforcer ces échanges ainsi qu'une vision stratégique commune par la mise en réseau des pôles majeurs de la Grande Région : c'est l'objet de **la Région métropolitaine polycentrique transfrontalière (RMPT)**.



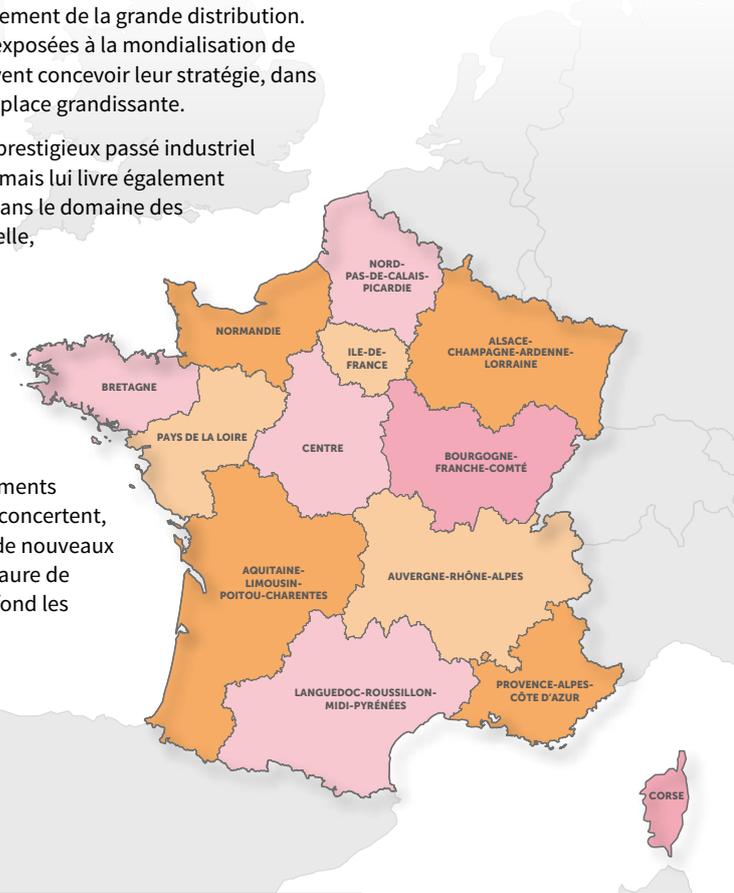
- ▪ ▪ On le voit, l'organisation administrative historique du territoire s'est au fil du temps enrichie de multiples instances de coopération dessinant des périmètres nouveaux afin de rendre plus performante et pertinente l'action publique en s'organisant au plus près de la réalité des pratiques des ménages, des entreprises et des acteurs locaux.

Mais une nouvelle page des territoires s'écrit aujourd'hui.

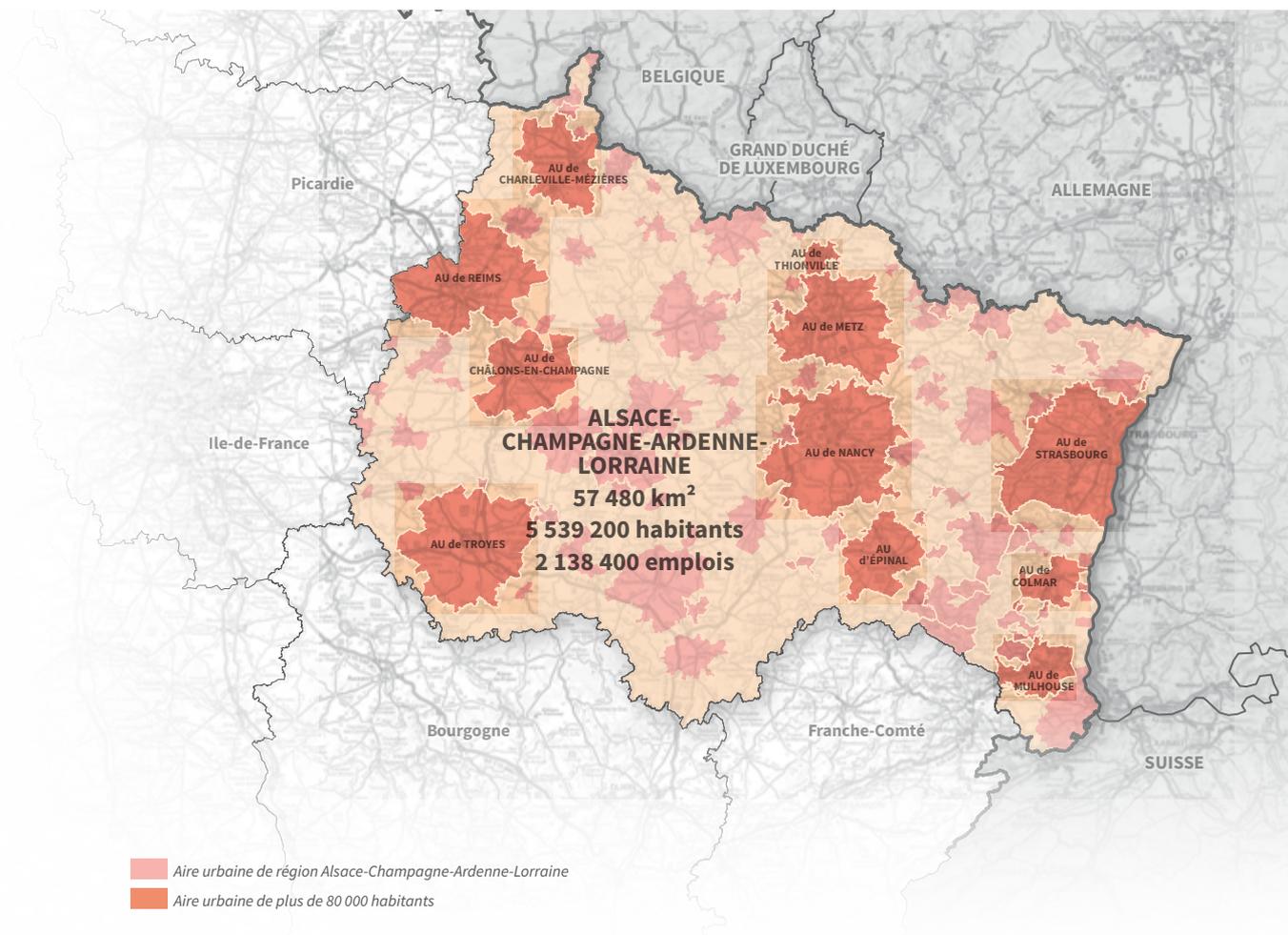
La crise financière, immobilière et économique de 2008 aura paru à certains un dysfonctionnement passager. En réalité, elle fut une alerte, le signe d'un changement structurel complet qui se poursuit chaque jour. L'économie manufacturière des usines et des savoir-faire techniques, puis celle de l'information et de la connaissance, des bureaux d'études et des services ont largement contribué à structurer le territoire, au même titre que l'usage de la voiture et le développement de la grande distribution. Mais désormais, nos entreprises productives sont exposées à la mondialisation de l'économie. C'est à cette vaste échelle qu'elles doivent concevoir leur stratégie, dans laquelle l'innovation et le numérique tiennent une place grandissante.

Dans ce contexte où les évolutions s'accroissent, le prestigieux passé industriel de la Lorraine lui impose de sévères reconversions mais lui livre également en héritage une véritable excellence, notamment dans le domaine des matériaux. L'agglomération nancéienne a quant à elle, très tôt hébergé des entrepreneurs audacieux et de grandes fonctions publiques, notamment dans les domaines de la santé et de la recherche qui en ont fait une terre d'innovation et de transdisciplinarité.

L'organisation territoriale, qui détermine l'exercice des politiques publiques et des coopérations, va également faire l'objet de changements importants. Alors que les territoires dialoguent, se concertent, innovent, la réforme territoriale entreprise définit de nouveaux périmètres comme ceux des régions étendues, instaure de nouveaux statuts comme celui de métropole, et refond les compétences des différents niveaux.



La RMPT : Face au constat que la Grande Région ne possédait pas « de véritable métropole européenne, capable de rivaliser avec d'autres métropoles existantes, les autorités de la Grande Région ont lancé en 2008 un processus de construction d'une RMPT : une région métropolitaine polycentrique transfrontalière, au sein de laquelle les complémentarités entre pôles urbains seraient renforcées afin de converger vers une stratégie de développement polycentrique commune.



Elle imposera également des regroupements de communautés de communes pour atteindre des seuils de population plus élevés. **La future région** qui associe la Champagne-Ardenne, la Lorraine et l'Alsace sera la seule région voisinant avec quatre pays européens.

Dans l'attente de l'ensemble des dispositions de la réforme territoriale en cours d'examen, il est impossible d'en apprécier précisément les effets. Ils seront certainement considérables, mais dépendront également des initiatives prises par les collectivités et les acteurs locaux. **L'histoire de l'agglomération de Nancy et de son bassin de vie a prouvé à plusieurs reprises la capacité des hommes et des femmes qui l'ont forgée à prendre leur destin en main.**

PASCAL TATON
directeur général de l'Aduan

Pour comprendre notre territoire,
L'Atlas vous invite à en explorer les multiples facettes.

LES AVENTURES DU SILLON LORRAIN

UNE DYNAMIQUE DE PLUS DE 15 ANS

1 400 000 habitants

*dans les quatre zones d'emplois,
soit plus de la moitié des habitants lorrains*

465 000 emplois

soit plus de la moitié des emplois lorrains

**40 000 travailleurs
transfrontaliers**

69 000 étudiants

**Une position
transfrontalière stratégique**

*à proximité du Luxembourg,
de la Belgique et de l'Allemagne*

JUIN 1999

Naissance du réseau de villes

Le Sillon Lorrain est né grâce à la volonté des élus d'Épinal, Nancy, Metz et Thionville de rapprocher les quatre villes, et développer une vision partagée et des projets communs. Ce nouveau modèle de développement permettait de mettre fin aux concurrences stériles, en particulier entre Nancy et Metz. Les quatre villes ont une histoire commune, elles ont donc un futur commun.

2004

Réponse à l'appel à coopération métropolitaine de la Datar

Le Sillon Lorrain candidate à l'appel à coopération métropolitaine lancé par la Datar. C'est l'occasion pour le réseau de villes d'être reconnu.

L'ADUAN ET L'AGURAM SONT LES OUTILS D'INGÉNIERIE DU SILLON LORRAIN

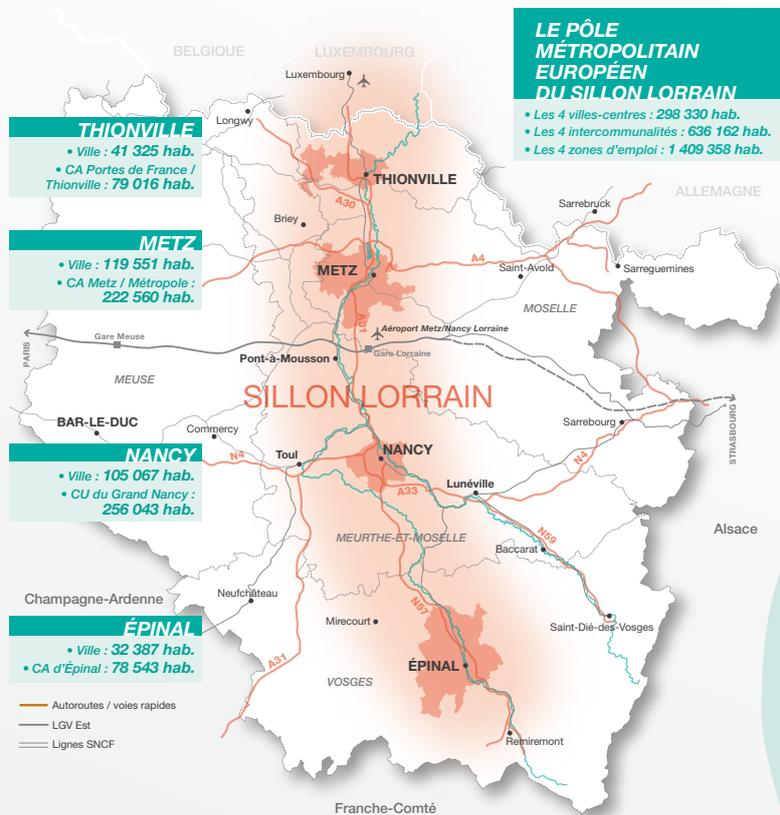
Depuis la création du réseau de villes, les agences d'urbanisme de Nancy et de Metz apportent leur expérience et leur savoir-faire au Sillon Lorrain pour réaliser des études et diagnostics territoriaux, analyser des données territoriales, mettre en place des actions de communication et de marketing territorial.

OCTOBRE 2005

Transformation en réseau de villes et d'agglomérations et création de l'association du Sillon Lorrain

Afin d'améliorer la visibilité du Sillon Lorrain et les échanges entre les partenaires, l'association du Sillon Lorrain est créée avec les quatre villes-centres et les quatre agglomérations. Ce statut associatif offre la possibilité de recueillir les appels à contribution, et dote le réseau d'un petit budget pour organiser des événements. Une présidence tournante se met en place : à tour de rôle, chaque président d'agglomération prend la présidence de l'association pour une année.

Liées par la même histoire, une proximité physique, et des infrastructures autoroutières, ferroviaires et fluviales majeures, Thionville, Metz, Nancy et Épinal ont décidé, voilà déjà 15 ans, d'avancer ensemble au sein d'un réseau de villes. Inspirant la réforme des collectivités territoriales, le Sillon Lorrain est devenu en 2011, le premier pôle métropolitain, exemple inédit de coopération entre les territoires.



OCTOBRE 2007

Signature du contrat de plan État-Région

Sur la base du « Projet métropolitain » élaboré en 2006, l'association gagne sa reconnaissance et sa légitimité en étant co-signataire du CPER 2007-2013, volet métropolitain.



2012-2014

Présence commune sur les salons et candidature Lor'N'Tech

Les agglomérations de Nancy, Metz, Thionville et Épinal sont présentes sous la bannière du pôle métropolitain du Sillon Lorrain dans des salons professionnels. En s'affranchissant des périmètres administratifs et géographiques, le Sillon Lorrain renforce ainsi la visibilité des agglomérations à l'échelle européenne. C'est également le pôle métropolitain qui porte la candidature Lor'N'Tech pour décrocher le label « French Tech » décerné par l'État aux métropoles les plus dynamiques en matière d'économie numérique. La démarche portée par les quatre agglomérations a l'ambition de créer un environnement favorable au développement de la filière numérique sur le territoire.

LES 4 GRANDS ENJEUX DU PÔLE MÉTROPOLITAIN EUROPÉEN DU SILLON LORRAIN

- accroître le rayonnement métropolitain dans la Grande Région et en Europe
- renforcer la compétitivité métropolitaine par l'économie, les savoirs et les compétences
- conforter l'attractivité métropolitaine par l'excellence culturelle et médicale
- faciliter l'accessibilité métropolitaine par les transports, la mobilité et le haut débit.

JUIN 2009

Expérimentation de la « métropole multipolaire »

À la suite de la parution du rapport Balladur, le Sillon Lorrain formule une demande auprès du président de la République de pouvoir expérimenter une nouvelle forme de gouvernance métropolitaine « la métropole multipolaire ».

À QUOI SERT UN PÔLE MÉTROPOLITAIN ?

Il permet aux grandes agglomérations proches de travailler ensemble.

Il favorise l'émergence de projets ambitieux (les agglomérations ensemble peuvent porter des projets plus importants que seules) et d'intérêt métropolitain (au bénéfice de tous les habitants).

Le pôle n'est pas qu'une addition de forces et de talents, il revêt une fonction d'accélérateur.

FÉVRIER 2012

Création de la conférence métropolitaine

Espace de dialogue élargi aux partenaires du Sillon Lorrain, elle est ouverte à l'adhésion des territoires qui en font la demande à l'instar de la communauté d'agglomération du Val de Fensch, des villes de Pont-à-Mousson, Vittel, Saint-Dié-des-Vosges ou encore Remiremont. Elle porte la dynamique métropolitaine en alimentant les réflexions du pôle métropolitain européen et en fédérant les acteurs autour de sujets de travail communs.



FÉVRIER 2011

Décision de créer un pôle métropolitain

Inspirateur du concept de pôle métropolitain au sein de la loi de réforme des collectivités territoriales, le Sillon Lorrain s'engage naturellement dans un processus de création de pôle métropolitain. Les statuts sont déposés en préfecture de Meurthe-et-Moselle en septembre 2011.

18 DÉCEMBRE 2011

Création du pôle métropolitain du Sillon Lorrain

Le Sillon Lorrain est le premier pôle métropolitain français. « Le pôle métropolitain est un syndicat mixte regroupant des intercommunalités à fiscalité propre. Il a été créé par l'article 20 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ».

LES AVENTURES DU SCOT

AU SERVICE DU SUD MEURTHE-ET-MOSELLE

4 200 km²
476 communes
20 intercommunalités
570 000 habitants
222 000 emplois

Le SCoT, un document de planification territoriale stratégique au service d'un projet commun

Le SCoTSud54 est le plus grand de France de par sa superficie et le nombre de communes. La genèse de son périmètre résulte de la volonté politique de construire un avenir commun sur un vaste territoire et de créer une dynamique de la Lorraine Sud pour les 25 prochaines années. Il est le fruit d'un long processus de développement politique, économique et social.

2002

Accord politique sur le grand périmètre

Claude Huriot, président de l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle, Michel Dinet, président du conseil général de Meurthe-et-Moselle et André Rossinot, président de la communauté urbaine du Grand Nancy, scellent un accord sur le choix d'un périmètre englobant l'agglomération nancéienne et les trois bassins de Toul, Pont-à-Mousson et Lunéville.



19 juin 2007

Création du Syndicat mixte du SCoTSud54

L'exécutif est confié à un président : Jean-François Husson et à quatre vice-présidents représentant les grands territoires : Dominique Potier (Terres de Lorraine), Rose-Marie Falque (Pays du Lunévillois), Catherine Boursier (Val de Lorraine) et Denis Grandjean (Grand Nancy et Sel et Vermois). Le suivi des études du SCoT est confié au 1^{er} vice-président, et le dialogue avec les intercommunalités donne lieu à plusieurs « tournées des EPCI ». Un comité de coordination (G5), mis en place avec le préfet et les présidents du conseil général, du conseil régional et de la communauté urbaine du Grand Nancy, est réuni aux différentes étapes d'élaboration du SCoT.



LE TERRITOIRE DU SUD MEURTHE-ET-MOSELLE



LE SCOT C'EST

5 ans
D'ÉLABORATION



+ de 200
réunions DE
CONCERTATION

10 mois
de consultation
ET D'ENQUÊTE PUBLIQUE



2009

Portrait historique et identitaire du SCoTSud54

Affirmant le destin commun et les enjeux partagés de ce territoire, le portrait réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre (Aduan et Adeval) est présenté aux élus et à la société civile à six reprises lors des différentes instances.

2010

Choix d'un scénario d'aménagement souhaitable : la Multipole Sud Lorraine

Parmi les quatre scénarii étudiés, les élus font le choix d'un scénario ambitieux et raisonné, pour lequel la mise en cohérence et l'équilibre des différentes composantes du Sud Meurthe-et-Moselle sont porteurs d'un développement respectueux et d'une attractivité nouvelle.

L'AMBITION DU SCOT POUR 2038



14 décembre 2013 Approbation à l'unanimité du SCoTSud54



L'espace de dialogue créé autour de l'élaboration du SCoT a suscité chez les élus une véritable culture commune d'aménagement urbain et rural durable. Elle se traduit par le souhait de favoriser un urbanisme plus qualitatif, un développement économe en foncier, une préservation de la biodiversité ainsi qu'une mixité sociale et fonctionnelle plus importante.

Octobre 2012 Débats autour du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

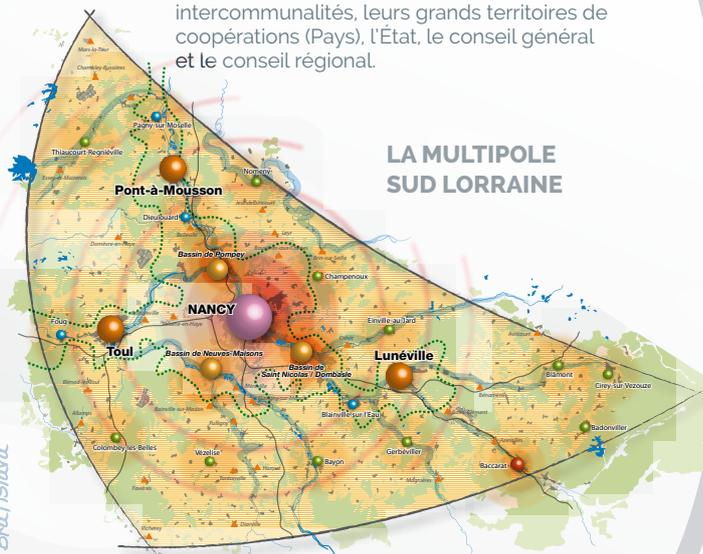
Le PADD formalise le projet de territoire pour le devenir du Sud54 et fixe l'ambition politique avec la Multipole Sud Lorraine. Cette organisation est fondée sur une armature territoriale associant nouvel élan économique, ambition démographique et répartition équilibrée du développement.



2014 Le Pacte de la Multipole Sud Lorraine : une feuille de route pour réussir le SCoT

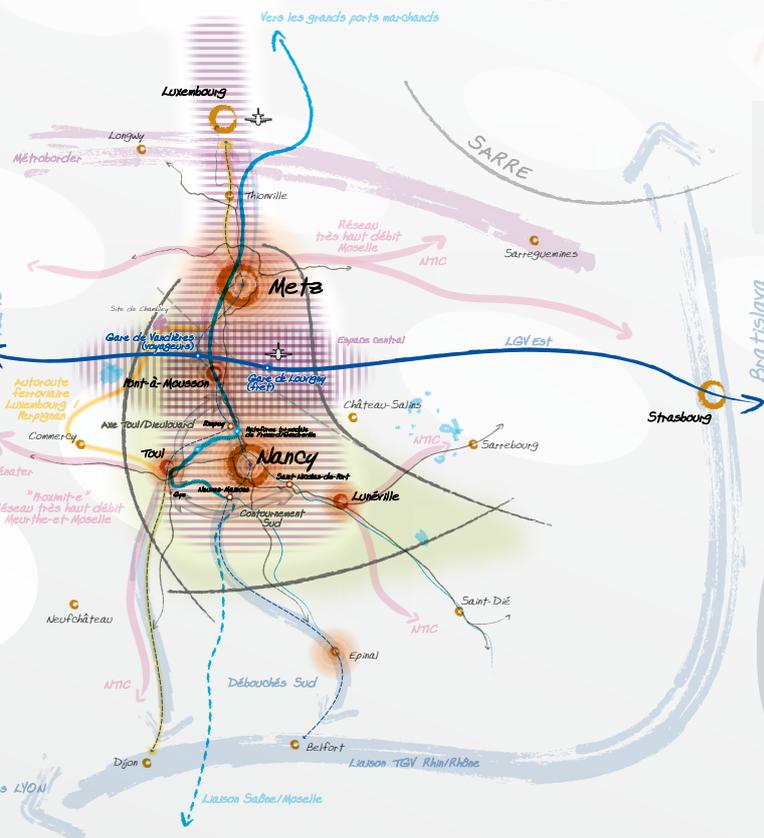
Le pacte mobilise les moyens pour la mise en œuvre du SCoT à travers la mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux. Il prévoit également de développer la coopération et les solidarités en lien avec les intercommunalités, leurs grands territoires de coopérations (Pays), l'État, le conseil général et le conseil régional.

LA MULTIPOLE SUD LORRAINE



31 janvier 2015 La déclaration commune : un engagement solidaire pour préparer les évolutions territoriales en cours

Le conseil syndical valide une déclaration commune permettant de construire un espace métropolitain de premier ordre au sein de la nouvelle région, respectueux des diversités territoriales.



LES 20 INTERCO DU SUD 54

SUPERFICIE POPULATION DENSITÉ D'HABITANTS PAR KM²

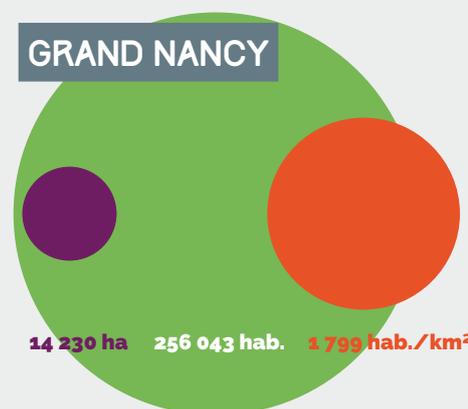
CHARDON LORRAIN



GRAND COURONNÉ



GRAND NANCY



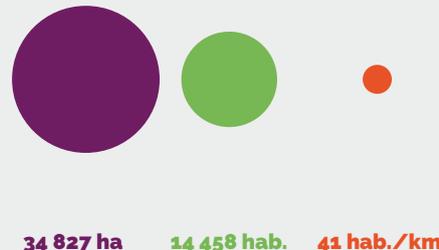
MOSELLE ET MADON



PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS



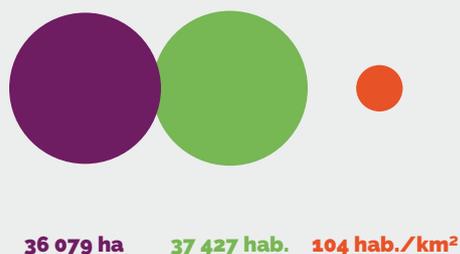
PAYS DU SAINTOIS



SEILLE ET MAUCHÈRE



TOULOIS



VAL DE MEURTHE



BASSIN DE POMPEY



15 556 ha 40 558 hab. 261 hab./km²

BASSIN DE PONT-À-MOUSSON



26 620 ha 40 433 hab. 152 hab./km²

BAYONNAIS



17 034 ha 6 754 hab. 40 hab./km²

HAZELLE EN HAYE



11 347 ha 7 735 hab. 68 hab./km²

LUNÉVILLOIS



17 540 ha 29 183 hab. 166 hab./km²

MORTAGNE



16 592 ha 4 576 hab. 28 hab./km²

PAYS DU SÂNON



25 767 ha 6 917 hab. 27 hab./km²

PAYS DU SEL ET DU VERMOIS



10 829 ha 27 651 hab. 255 hab./km²

PIÉMONT VOSGIEN



20 238 ha 6 342 hab. 31 hab./km²

VALLÉES DU CRISTAL



17 290 ha 10 212 hab. 59 hab./km²

VEZOUZE



24 261 ha 5 677 hab. 23 hab./km²

TOTAL SUD 54

421 852
HECTARES

573 112
HABITANTS

136
HABITANTS/KM²